

Cité scolaire Olympe de Gouges à Noisy-le-Sec (93):

Mme la Rectrice voudrait-elle laisser penser que les collègues seraient en partie responsables de la montée de la violence ?

Inacceptable !

Les faits sur la cité scolaire Olympe de Gouges:

Menaces de mort envers un enseignant, rixes entre les élèves, intrusion de personnes étrangères à l'établissement dans les salles de cours à plusieurs reprises (avec vidéoprojecteur renversé, portable d'élève volé, extincteurs décrochés...) : c'est à une véritable escalade dans les violences que les personnels de la cité scolaire Olympe de Gouges ont été confrontés depuis la rentrée scolaire.

Reçus en audience au rectorat le 8 novembre, ceux-ci, avec leurs sections syndicales Snes, FO et Sud, ont revendiqué la création immédiate de 4 postes d'assistants d'éducation et d'un poste de CPE ainsi que l'arrêt de l'installation de préfabriqués dans la cour pour gonfler les effectifs. Il leur a été répondu, au mieux, une étude attentive des demandes... pour la rentrée de septembre 2017.

Vendredi 25 novembre : un groupe de personnes est entré dans la cantine avec des matraques dans les mains et des bombes lacrymogènes. Elles ont gazé les agents et les AED qui y travaillaient et ont passé à tabac un élève du lycée professionnel d'à côté (qui partage la même cantine) que les pompiers ont dû évacuer. Plusieurs personnels de l'établissement ont dû être pris en charge à l'infirmerie pour des soins et un AED est parti à l'hôpital. La police a dû intervenir. L'AED et une collègue agent ont eu 5 jours d'ITT.

Les collègues ont débrayé. Le collège et le lycée ont été fermés. La grève a été reconduite les 28 et 29 novembre ; 60 à 70 parents inquiets sont venus à une réunion, le 30 novembre, pour proposer leur appui aux revendications (plus de 400 signatures sont ainsi collectées sur la pétition FCPE).

Le 2 décembre, le rectorat décide enfin de recevoir à nouveau une délégation.

La directrice de cabinet adjointe leur explique qu'ils doivent travailler sur leur projet d'établissement et sur leur projet vie scolaire, que les collègues du collège doivent participer au conseil école-collège, que s'il y a tant de problèmes dans l'établissement c'est certainement qu'il y a des problèmes pédagogiques dans les cours, que si c'est le cas le rectorat peut facilement contacter les IPR de discipline. Il y aura un audit de la vie scolaire, un diagnostic sécurité et un diagnostic sûreté. Et de fait, le chef d'établissement de la cité scolaire transmet aux collègues un courrier le 13 décembre dans lequel il annonce l'affectation de deux collègues sous contrat CUI, mais aussi "l'accompagnement" de la vie scolaire par un IPR Vie scolaire, et "l'accompagnement" des collègues du collège par deux IPR (dont un référent "réforme du collège").

Si on analyse ces réponses, doit-on penser que le rectorat estime que les personnels, qui n'appliqueraient pas assez les contre-réformes, sont responsables de la montée de violence dans les établissements ?

Le SNFOLC Créteil, qui à chaque étape a soutenu les revendications des collègues, est intervenu pour que des délégations soient reçues, que satisfaction soit donnée à leurs demandes, **pointe au contraire la responsabilité du ministère et de ses mesures qui ont entraîné, dans cet établissement comme dans beaucoup d'établissements de l'académie, la dégradation des conditions de travail.**

- **Coupable en effet le ministère** qui, en publiant le décret interdisant le redoublement, fait que des dizaines d'élèves qui ne peuvent pas suivre les cours se retrouvent quand même dans les classes, notamment de seconde et de première. Coupable le ministère qui se félicite que, dans une académie comme Créteil, le taux de redoublement de 2nde à 1^ère soit passé de 16% en 2006 à 4,9% en 2016 !
- **Coupable le ministère** qui, s'appuyant sur cette "hétérogénéité" qui n'a rien de spontané, cherche aujourd'hui à remettre en cause le baccalauréat pour généraliser le contrôle continu, à l'image de ce qui a été fait pour le brevet des collèges.
- **Coupable le ministère** qui, réforme après réforme (réforme du collège, des programmes, livret scolaire unique...), supprime les heures de cours, interdit aux jeunes générations d'avoir accès à l'instruction, cherche à les enfermer dans l'autonomie de chaque établissement.
- **Coupable le ministère** qui organise la montée des effectifs, refusant de créer les classes, les demi-groupes, les postes d'enseignants, de CPE, d'assistants d'éducation nécessaires...
- **Coupable le ministère** qui, appuyé sur le décret PPCR (Parcours Professionnel Carrières Rémunérations) présenté au Comité Technique Ministériel du 7 décembre, cherche à briser le statut des enseignants et CPE pour instituer dans le même mouvement classe exceptionnelle, rendez-vous de carrière... et "accompagnement obligatoire" (comprendre: "formation-formatage" obligatoire pour imposer aux collègues d'appliquer les contre-réformes rejetées).

Le SNFOLC Créteil combat au sein de sa confédération interprofessionnelle FO qui défend l'Ecole de la République basée sur des programmes nationaux, des horaires nationaux, des diplômes nationaux, des statuts nationaux (statut général de la fonction publique et statuts particuliers).

Le SNFOLC Créteil combat au sein de sa fédération de l'Education Nationale qui a voté CONTRE le projet de décret PPCR le 7 décembre dernier, projet de décret qui individualise les carrières, remet en cause la liberté pédagogique, organise le blocage des salaires, cherche à soumettre les collègues à l'arbitraire local via les entretiens professionnels et l' "accompagnement".

Le SNFOLC Créteil prendra ainsi toute sa place dans la préparation du rassemblement de mercredi 1er février convoqué par sa fédération pour aller porter les motions, pétitions... revendiquant le retrait du projet de réforme de l'évaluation.

Le SNFOLC Créteil estime que les collègues de la cité scolaire Olympe de Gouges ont eu raison de décider la grève pour exiger des postes supplémentaires d'assistants d'éducation, de CPE.

Il n'accepte pas les réponses culpabilisantes apportées par le cabinet de Mme la Rectrice qui ressemblent à tant de fins de non-recevoir à des collègues venus défendre au rectorat ou dans les directions académiques leurs cahiers de revendications.

Le SNFOLC Créteil et ses sections départementales sont disponibles pour aider dans les établissements à organiser des heures d'informations syndicales, à établir les revendications, à décider des moyens d'action pour les faire aboutir.

Le SNFOLC Créteil s'adresse à tous les collègues qui n'acceptent pas que le ministère cherche à leur interdire d'enseigner, à démolir leurs statuts, à les rendre responsables des poussées de violence dans les établissements :

Contactez-nous ! Rejoignez-nous !

Ensemble, organisons-nous pour exiger le retrait du projet de décret PPCR, le retrait du projet de réforme de l'évaluation, l'abrogation de la loi Peillon et de ses décrets d'application (réforme du collège, réforme des programmes, livret scolaire unique, décrets Hamon sur les statuts du 20 août 2014...)